

22 avril 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 22 avril 2013 à 16h45. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du *Code municipal*, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas

Madame la conseillère: Lisette Traversy

Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Renée-Claude Leroux, conseillère, est absente.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 16h45 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication de contrats : gravier et abat-poussière 2013
4. 520, 2^e Avenue
5. Avis de motion : Modification du règlement #2013-022
6. Période de questions
7. Levée de la séance

2013-338 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3 ADJUDICATION DE CONTRATS : GRAVIER ET ABAT-POUSSIÈRE 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des appels d'offres sur invitation portant les #2013-002 et #2013-003 concernant la fourniture d'abat-poussière et de gravier, conformément aux lois en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 15 avril 2013 à 11h00;

EN CONSÉQUENCE,

2013-339

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2013				
Abat-poussière	liquide 35%	liquide 20%	chl.magnésium	ballot 80 à 87%
Calclo	0.2574 \$	0.1506 \$	0.2518 \$	517.39 \$
Entreprises Bourget inc.	0.2514 \$ *	0.1560 \$	---	---
Sebci Inc.	---	---	0.3320 \$	574.86 \$
Sel Warwick	---	---	---	455.30 \$
Somavrac	0.3185 \$	---	---	546.13 \$
Gravier **	secteur #1	secteur #2	secteur #3	secteur #4
Const. A. Boisvert	8.67 \$	10.23 \$	9.82 \$	8.67 \$
Const. Léo Barolet (Les)	10.31 \$	10.31 \$	10.31 \$	10.31 \$
Graymont inc.	8.56 \$	8.56 \$	8.56 \$	8.56 \$

* indique un produit équivalent (non demandé dans l'appel d'offres)

** pour déterminer le plus bas soumissionnaire pour le gravier, les coûts de transport ont été ajouté, pour fin de calcul, tel que spécifié dans le document d'appel d'offres

QUE concernant le gravier, le prix inclut le chargement par le fournisseur.

QUE les prix ci-haut mentionnés incluent toutes les taxes applicables.

#4

520, 2^e AVENUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a besoin d'agrandir ses locaux et de rendre la salle du conseil sécuritaire et accessible pour tous, incluant les personnes à mobilité réduite ;

ATTENDU QUE la Municipalité a la possibilité d'acquérir un bâtiment en face du complexe municipal actuel ;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-340

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité acquiert de Blanchette & Blanchette inc., pour la somme de centre quatre-vingt-quatorze mille dollars (194 000\$) plus taxes, le lot numéro 3 771 658 du cadastre du Québec incluant le bâtiment portant l'adresse civique 520, 2^e Avenue, Weedon (Québec) et ce, à même le surplus accumulé ;

QUE la présente résolution abroge la résolution #2012-244 ;

QUE l'étude Aubert & Morency, notaires, soit mandatée pour rédiger le contrat ;

QUE M. Jean-Claude Dumas, maire et M. Émile Royer, directeur général soient et sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

#5 AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU REGLEMENT #2013-022

**AVIS DE
MOTION**

est donnée par Monsieur Marc Lavertu qu'à une prochaine séance ou à une séance subséquente sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement #2013-022. Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

#6 PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2013-341

À 17h10, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance extraordinaire.

Émile Royer

Directeur général / secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire